

X
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

N°

0301
MINFOF/SG/DF/SDIAF/SC

CTFC
y'de
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le

17 Nov 2008

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procèdera au classement au profit des Communes de Mindourou et de Messamena d'un massif forestier de 36 507,5 hectares, situé dans le Département du Haut-Nyong, Arrondissements d'Abong-Mbang et de Messamena, Province de l'Est et délimité ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER

Le point de base A de coordonnées UTM 033 N (X : 316 552 m ; Y : 413 227 m) est situé à la confluence de la rivière Tam avec un cours d'eau non dénommé.

Cette forêt est limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord:

Du point A, par la droite AB = 2 km de gisement 289 degrés pour atteindre le point B (314 610 ; 413 900), situé à la confluence de la rivière Mpoo avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point B, suivre en aval Mpoo sur 10,63 km jusqu'à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé, puis suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 0,34 km pour atteindre le point C (305 862 ; 413 796), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point C, par la droite CD = 1,71 km de gisement 42,5 degrés pour atteindre le point D (307 024 ; 415 057), situé à la source d'un cours d'eau non dénommé affluent de la rivière Ngouochi ;

Du point D, suivre en aval cet affluent jusqu'à sa confluence avec Ngouochi, puis suivre en aval Ngouochi sur 6,66 km pour atteindre le point E (305 639 ; 421 713), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point E, par la droite EF = 4,44 km de gisement 203 degrés pour atteindre le point F (303 914 ; 417 613), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point F, par la droite FG = 11,46 km de gisement 266,5 degrés pour atteindre le point G (292 472 ; 416 949), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point G, par la droite GH = 2,11 km de gisement 332,5 degrés pour atteindre le point H (291 487 ; 418 825), situé sur le cours d'eau Loué ;

Du point H, suivre en aval Loué sur 12,75 km pour atteindre le point I (280 228 ; 420 492), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

A l'Ouest:

Du point I, suivre en amont sur 3,91 km cet affluent non dénommé pour atteindre le point J (282 370 ; 417 561), situé sur ce cours d'eau non dénommé ;

Du point J, par la droite JK = 5,79 km de gisement 181,5 degrés pour atteindre le point I (282 227 ; 416 798), situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point K, suivre le cours d'eau non dénommé en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Apodio pour atteindre le point L (280 190 ; 414 566) ;

Du point L, par la droite LM = 3,28 km de gisement 211,5 degrés pour atteindre le point M (278 462 ; 411 773), situé à la confluence de la rivière Mokoa avec un cours d'eau non dénommé.

Au Sud:

Du point M, suivre Mokoa en amont sur 4,54 km pour atteindre le point N (282 685 ; 410 281), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point N, par la droite NO = 3,73 de gisement 5 degrés pour atteindre le point O (283 019 ; 414 003), situé à la confluence de la rivière Apodjo avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point O, suivre Apodjo en amont sur 2,67 km pour atteindre le point P (285 400 ; 415 000), situé sur le même cours d'eau ;

Du point P, par la droite PQ = 0,5 km de gisement 168 degrés pour atteindre le point Q (285 502 ; 414 519), situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point Q, suivre en aval ce cours d'eau non dénommé jusqu'à sa confluence avec la rivière Adjamedio, puis suivre en aval Adjamedio sur 6 km jusqu'à sa confluence avec la rivière Peyé, suivre en aval Peyé sur 2,2 km jusqu'à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé et suivre ce cours

d'eau non dénommé en amont sur 1,53 km pour atteindre le point R (291 227 ; 405 912), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point R, par la droite RS = 2 km de gisement 144,5 degrés pour atteindre le point S (292 417 ; 404 259)), situé sur la rivière Mpoo ;

Du point S, suivre en amont Mpoo sur 1,14 km jusqu'à sa confluence avec la rivière Ntam, puis suivre Ntam en amont sur 8,87 km pour atteindre le point T (302 168 ; 403 330), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point T, par la droite TV = 3,95 km de gisement 92 degrés pour atteindre le point U (306 118 ; 403 181), situé à la confluence de la confluence de la rivière Ndjoo avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point U, suivre en amont Ndjoo jusqu'à sa confluence avec les rivières Ndoua et So', puis suivre en amont Sa' jusqu'à sa confluence avec la rivière Kouomonum pour atteindre le point V (315 200 ; 410 462).

A l'Est :

Du point V, suivre Kouomonum en amont sur 1,68 km pour atteindre le point W (316 787 ; 410 856), situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point W, par la droite WA = 2,38 km de gisement 354,5 pour atteindre le point A dit de base.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune de l'Est à Bertoua, à la Délégation Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong, à la Préfecture d'Abong-Mbang, à la Sous-Préfecture d'Abong-Mbang et de Messamena et à la Mairie de Messamena et de Mindourou.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours des 30 (trente jours) qui suivent de la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département du Haut-Nyong./-

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

AMPLIATIONS :

- MINFOF/DF
- GOUVERNEUR/Est
- DPFF/Est
- PREFET/Haut-Nyong
- SOUS-PREFET/Messamena
- MAIRIES/Messamena et Mindourou



NGOLLE NGOLLE ELVIS

